

GOLF & COUNTRY CLUB BASEL



**2022**

Informations sur l'adhésion



## **Golf & Country Club Basel**

Le Golf & Country Club de Bâle ("G&CCB") a été fondé en 1926. Depuis 1968, le terrain est situé sur le Geissberg, entre Wentzwiller et Hagenthal-le-Bas, au sein de collines légèrement vallonnées. Le parcours de golf est accessible en 15-20 minutes environ en voiture de la ville de Bâle. Bien que situé en Alsace, le G&CCB est un club de golf suisse et membre de Swiss Golf.

Le G&CCB est un "Members-Club" privé. Le terrain de golf est principalement à la disposition de ses membres. Le terrain comprend un parcours de 18 trous, un terrain d'entraînement et un club-house avec dépendance.

Ce dépliant a pour but d'informer sur la possibilité d'une adhésion au G&CCB. La procédure d'admission se fait dans le cadre d'un système de parrainage. Le parrain propose le candidat, l'accompagne pendant la procédure d'admission et garanti l'intégrité du candidat.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter le comité d'adhésion du G&CCB. Le secrétariat est également à votre disposition pour d'autres renseignements.

### Contact:

Commission des Membres  
Golf & Country Club Basel  
72, Rue de Wentzwiller  
FR-68220 Hagenthal-le-Bas

Telephone +33 (0)3 89 68 50 91  
Fax +33 (0)3 89 68 55 66  
E-Mail [info@gccbasel.ch](mailto:info@gccbasel.ch)  
Website [www.gccbasel.ch](http://www.gccbasel.ch)

## Politique d'admission du G&CCB

Le Golf & Country Club de Bâle est un "Members-Club" privé qui compte un nombre limité de membres. Les membres potentiels sont des golfeurs actifs ou très intéressés par le golf. Ils sont prêts à participer au programme sportif proposé et à s'intégrer socialement dans la vie du club du G&CCB.

La procédure d'admission est la suivante : Un membre du club (parrain), qui est membre A ou B depuis au moins 5 ans, propose l'admission d'une personne seule ou d'un couple marié. Le Comité des membres évalue la demande, apporte les clarifications nécessaires et soumet une proposition au Conseil d'administration du GCCB pour acceptation ou rejet. Le conseil d'administration du GCCB prend la décision finale sur l'admission ou le rejet.

Le G&CCB compte les catégories de membres suivantes :

- Actif A : à partir de l'année civile du 32e anniversaire
- Actif B : de l'année civile du 27e au 31e anniversaire
- Actif C : de l'année civile du 19ème au 26ème anniversaire
- Juniors : de l'année civile du 6e au 18e anniversaire
- Les membres d'un autre club ont le droit d'utiliser les installations du G&CCB (terrain de golf, driving range, putting green) sur un total de six jours dans l'année
- Les membres passifs ont la possibilité de réactiver leur adhésion après le paiement intégral des droits d'entrée au statut « Actif A »
- Nous nous ferons un plaisir de vous expliquer en détails les différentes options lors d'un entretien personnel.

Hagenthal-le-Bas en Février 2022

## Cotisations et droits d'entrée en euros pour la saison 2022

(La cotisation annuelle et les droits d'entrée sont déterminés chaque année par l'Assemblée générale).

### 1. cotisation annuelle des différentes Catégories de membres

|   |      |          |
|---|------|----------|
| Activ A   | 100% | 3'200.00 |
| Activ A Conjoint  |      | 3'200.00 |
| Activ A – membres extérieur   | 50%  | 1'600.00 |
| En cas de nouvelle admission ou de passage de la catégorie B à la catégorie A, une contribution supplémentaire dégressive et unique sera exigée entre 2017 et 2027 d'après le concept de financement du Clubhouse. Cette contribution est payable une fois par membre et diminue annuellement de 500,00 euros. 3'500.00 (pour une adhésion en 2020) |      | 2'500.00 |
| Activ B   | 50%  | 1'600.00 |
| Activ C   | 25%  | 800.00   |
| Membres juniors   |      | 200.00   |
| Membres passifs   |      | 500.00   |
| Étudiants invités : Contribution selon la catégorie d'âge   |      |          |

### 2. Droits d'entrée des différentes Catégories de membres

|         |           |
|---------|-----------|
| Activ A | 25'000.00 |
| Activ B | 1'500.00  |
| Activ C | 750.00    |
| Junior  | 200.00    |

Les droits d'entrée arrivent à échéance lors du passage de la catégorie B à la catégorie A qui a lieu au cours de l'année du 32e anniversaire. Le paiement peut être effectué en un seul versement, en 5 tranches de 5'500.00 euros chacune ou en 10 tranches de 3'000.00 euros chacune.

### 3. Crédits d'ancienneté pour le transfert vers la catégorie A

| Âge à l'entrée | Statut  | Tarifs    | Nombre d'années dans le club | Remise |
|----------------|---------|-----------|------------------------------|--------|
| 19             | Activ C | 750.00    | 13                           | 65%    |
| 20             |         |           | 12                           | 60%    |
| 21             |         |           | 11                           | 55%    |
| 22             |         |           | 10                           | 50%    |
| 23             |         |           | 9                            | 45%    |
| 24             |         |           | 8                            | 40%    |
| 25             |         |           | 7                            | 35%    |
| 26             |         |           | 6                            | 30%    |
| 27             | Activ B | 1'500.00  | 5                            | 25%    |
| 28             |         |           | 4                            | 20%    |
| 29             |         |           | 3                            | 15%    |
| 30             |         |           | 2                            | 10%    |
| 31             |         |           | 1                            | 5%     |
| 32             |         | 25'000.00 | 0                            | 0      |